



Contrat d'affiliation Marque blanche Spray IZEOS

Le présent accord régit toute relation contractuelle relative au partenariat d'affiliation entre les soussignés :

SARL IZEOS

Immatriculée au R.C.S. de Creteil sous le n° 432 392 819

Dont le siège social est situé : Immeuble Le Panoramique - 5 avenue de Verdun - 94200 Ivry-sur-Seine

Représentée par son gérant, Monsieur Grégoire COUTANT

Ci-après, « l'Affilieur »,

ET

La société (ou le client) :

Adresse du Siège Social (ou adresse) :

Inscrit au registre du commerce sous le numéro :

Représentée par :

Propriétaire du (des) site(s) internet :

Ci-après, " l'Affilié".

Etant attendu que :

i. L'Affilieur a développé un site d'offres et d'annonces d'emploi sur Internet à destination du monde de la santé à l'adresse suivante <http://www.emploisoignant.com> et assure la diffusion de ce service entre autre comme marque blanche à destination des Affiliés sous le nom de « Spray ». Une marque blanche est un contenu mis à disposition des webmasters par des sociétés éditrices qui les rémunèrent pour cette diffusion, pour chaque achat généré depuis le site affilié. Ce service est également diffusé sur un réseau de partenaires afin d'augmenter la visibilité des annonces.

ii. L'Affilié exploite un site Internet (le "Site Affilié") et souhaite pouvoir utiliser le service d'offres et d'annonces d'emploi (« Spray ») sur le Site Affilié. L'affiliation est une forme de partenariat en ligne qui permet d'enrichir le contenu du Site Affilié pour les internautes/visiteurs, qui auront ainsi une information supplémentaire en rapport avec leurs centres d'intérêts. Cette adhésion permet d'intégrer un réseau unique de diffusion d'annonces à destination du monde de la santé.

iii. Grâce au service « Spray », l'Affilié vend sur son site internet des offres d'emploi et des abonnements à la Cvthèque. Il perçoit une commission sur chaque vente réalisée. Ces services sont vendus aux structures en lien avec la santé et aux personnels libéraux via le réseau internet. Les paiements s'effectuent par chèque ou virement.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet :

Le présent contrat a pour objet de définir les termes et les conditions dans lesquelles l’Affilié peut participer au Programme d’Affiliation de l’Affilieur.

Article 2 – Non-exclusivité :

Le présent contrat est conclu entre l’Affilié et l’Affilieur à titre non exclusif.

Article 3 – Descriptif du programme d’affiliation :

- Intégration de l’offre « Spray » sur le ou les site(s) web de l’Affilié.
- L’ensemble des bases de données et des programmes informatiques relatifs à ces offres et demandes d’emplois reste hébergés sur le serveur de l’Affilieur.
- Certains éléments sont personnalisés aux couleurs et à la charte graphique du site partenaire.
- Des liens seront présents sur l’offre « Spray » afin de pouvoir accéder au site Affilieur.
- L’Affilieur se réserve la possibilité de modifier à tout moment, et sans préavis, le contenu de son offre de marque blanche.

Article 4 - Statut de l’Affilié :

Il est expressément convenu qu’aucune disposition du présent contrat ne saurait être interprétée comme conférant à l’Affilié la qualité de représentant ou de mandataire de l’Affilieur pour quelque objet que ce soit. Il ne sera en aucune façon mandatée pour obliger l’Affilieur à l’égard des tiers.

Article 5 – Condition d’admission de l’affilié

Les candidats à l’affiliation doivent s’assurer et garantir que leur site se conforme aux lois et règlements en vigueur, qu’il ne porte atteinte à aucun droit appartenant à des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ou industrielle ou de droit à l’image. L’Affilieur se réserve le droit d’accepter ou non, sans avoir à motiver sa décision, l’inscription de sites.

Les sites :

- à caractère illégal
- à caractère pornographique
- contenant des propos racistes, diffamatoires ou incitant à toute forme de discrimination ou d’extrémisme
- nuisant à l’image de l’Affilieur ou à sa politique commerciale
- non conformes aux lois et règlements en vigueur et aux droits des tiers ne peuvent pas adhérer au programme d’affiliation.

Les sites candidats à accès protégé ou limité (mots de passe, etc...) doivent donner à l’Affilieur les moyens de s’assurer que leur contenu éditorial est conforme à la loi et aux conditions décrites ci-dessus.

Article 5 - Inscription de l’Affilié

Pour s’inscrire, l’Affilié remplit le formulaire disponible sur le site <http://www.emploisoignant.com> dans la rubrique « Spray », et le valide. La validation de ce formulaire implique l’acceptation sans réserves des présentes conditions générales et la reconnaissance par l’Affilié que la validation par le bouton "j’accepte" des présentes conditions constituent la preuve de son acceptation.

IZEOS - 5 avenue de Verdun - 94200 Ivry-sur-Seine - Immeuble Le Panoramique - 94200 Ivry-sur-Seine
Tel : 0820 228 500 - Fax : 01 78 09 83 13 - RCS Creteil 432 392 819 - APE 7022 Z



Article 7 - Propriété intellectuelle :

Pour la durée du présent contrat, l’Affilieur autorise l’Affilié à diffuser sur son site les marques, noms, logos et slogans appartenant à l’Affilieur et ce dans le cadre des instructions fournies par l’Affilieur quand à l’utilisation de ces éléments.

Moyennant le respect des stipulations de ce contrat et notamment des conditions financières indiquées dans le présent contrat, l’Affilieur concède à l’Affilié, pour la durée du contrat, un droit non exclusif, incessible, sans droit de sous-licencier et non transférable d'utilisation de « Spray », uniquement pour l'activité propre de l’Affilié, à l’exclusion de toute autre activité.

L’Affilié reconnaît que « Spray » et sa structure, son organisation et son code source constituent des secrets commerciaux de l’Affilieur. Par conséquent, l’Affilié s’interdit de porter atteinte, directement ou indirectement notamment par l’intermédiaire de tiers auxquels il serait associé, aux intérêts légitimes de l’Affilieur.

A l’exception du droit d’utilisation mentionné ci-dessus, le contrat ne confère à l’Affilié aucun droit de propriété intellectuelle sur « Spray » et la documentation y afférente, qui demeurent la propriété entière et exclusive de l’Affilieur. Le contenu du service proposé (offres d'emplois, fichier client, fichier e-mail...) est la propriété du site www.emploisoignant.com. L’affilié ne dispose d’aucun droit pour récupérer une partie de ces contenus.

Article 8 – Rémunération de l’Affilié et paiement :

L’Affilieur rémunère l’Affilié sur la base des ventes réalisées.

Pour l’ensemble des ventes, et quelle que soit les solutions de paiement choisies, la rémunération de l’Affilié est égale à 15% du prix de vente public encaissé par l’affilieur. L’Affilieur prend en charge la livraison complète du service au client et dégage toutes responsabilité de l’affilié.

Pour les professionnels :

Le paiement s’effectue par l’Affilieur (par chèque ou virement bancaire) sur demande de l’Affilié (dans son espace d’administration) lorsque le montant de ses commissions arrive à 50 euros HT, à 30 jours fin de mois. La facture devra en outre comporter une identification au RCS, un numéro SIREN ou tout autre identifiant professionnel de l’affilié qui aura été renseigné lors de l’inscription de l’Affilié. Si le seuil minimum de 50 euros TTC n’est pas atteint, la somme correspondante sera reportée sur le prochain paiement.

Si l’activité de l’Affilié devient habituelle et lui procure des revenus substantiels, l’affilié pourra être obligé de souscrire des déclarations d’activité auprès des organismes compétents ce qui peut entraîner l’exigibilité d’impôts mais aussi de charges sociales (dues par les travailleurs non salariés). Dans ce cas les sommes dues seront payées sur présentation de factures avec ou sans TVA selon le cas.

Au delà de 300 euros HT par an et par affilié, l’Affilieur se réserve le droit d’exiger une facture comportant un numéro SIREN avant d’effectuer tout règlement. Si le seuil minimum de 50 euros TTC n’est pas atteint, la somme correspondante sera reportée sur le prochain paiement.

L’Affilié dispose d’un accès personnalisé lui permettant de suivre l’évolution en temps réel de ses ventes et revenus générés, ainsi que du nombre de visites dégagées par son site. Les parties ont convenu que les statistiques fournies par l’Affilieur auront force probante, notamment en cas de contestation sur les nombres de clics.

Article 9 – Durée – Résiliation :

Le présent accord conclu et accepté par les parties prend effet à sa date de signature pour une durée indéterminée, **sans engagement dans le temps**.

Il restera en vigueur jusqu'à ce qu'une des parties ait décidé d'y mettre fin selon l'un des deux cas suivant :

1- L'Affilieur se réserve le droit, à tout moment, sans indemnisation de suspendre le présent contrat pour le cas où le site concerné ne serait pas conforme à son image ou dont le contenu serait illégal, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers, comporterait des connotations, des images ou des textes violents, racistes, pornographiques, érotiques, pédophiles, religieux, politiques, ne dégagant pas un nombre de visites suffisant ou d'une manière générale susceptible de porter atteinte à son image.

2- L'affilié devra aviser l'autre partie, dans un délai minimum de 30 jours avant la fin souhaitée du partenariat, la notification de résiliation doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune indemnité ne sera due à l'Affilié ou à l'Affilieur au terme ou à la date d'effet de la résiliation du présent accord.

En cas de résiliation du contrat, l'Affilié devra, sans délai, retirer « Spray » de son site.

Article 10 – Responsabilité :

La responsabilité de l'Affilieur et de l'Affilié ne saurait en aucun cas être recherchée dans les cas suivants :

- Interruptions momentanées pour la maintenance du site et/ou pour son développement ;
- Difficultés de fonctionnement ou interruption momentanée de leurs services indépendante de leur propre volonté, notamment en cas d'interruption des services d'électricité ou des télécommunications, ou en cas de défaillance ou de dysfonctionnement des réseaux de transmission de données ;

L'Affilié et l'Affilieur s'engagent à diffuser sur leurs sites respectifs des contenus conformes à la législation et aux usages, sous leurs seules et exclusives responsabilités respectives.

Article 11 – Attribution de compétence :

Les parties soumettent le présent contrat au droit français. Tout différent relatif à la validité, à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.

Article 12 - Modifications des termes et conditions

L'Affilieur se réserve la possibilité de modifier et de mettre à jour les présentes Conditions d'Utilisation sans préavis. Pour être informés de ces éventuelles modifications, nous vous conseillons de relire ces Conditions d'Utilisation régulièrement. L'utilisation de « Spray » sera soumise aux Conditions d'Utilisation en vigueur au moment de l'utilisation

Questions

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question à l'adresse suivante :

Emploisoignant.com

Melle Sophie ARNOULD

5 avenue de Verdun

Immeuble Le Panoramique

94200 Ivry-sur-Seine

Tel. : 0820 228 500

Mail : sophie.arnould@izeos.com

IZEOS - 5 avenue de Verdun - 94200 Ivry-sur-Seine - Immeuble Le Panoramique - 94200 Ivry-sur-Seine
Tel : 0820 228 500 - Fax : 01 78 09 83 13 - RCS Creteil 432 392 819 - APE 7022 Z

